



Direction de l'intérieur et de la justice
Office du registre du commerce du canton de Berne

Poststrasse 25
3071 Ostermundigen
+41 31 633 43 60
hrabe@be.ch
www.hrabe.ch

Inscription d'une nouvelle société coopérative

1. Raison de commerce

2. Siège (commune politique)

3. Domicile

Locaux propres:
Adresse de domiciliation (c/o):

4. Autre adresse

5. Date des statuts

6. Durée de la société coopérative (dans le cas d'une durée limitée)

7. But

8. Parts sociales

Valeur nominale:

9. Obligations de fournir des prestations

Oui	Non	En cas d'obligations des membres de la société coopérative de fournir des prestations, il convient de mentionner un renvoi aux statuts pour les détails.
-----	-----	--

10. Responsabilité personnelle et/ou obligation de fournir des versements supplémentaires

Oui	Non	En cas de responsabilité personnelle et/ou d'une obligation de la part des membres de la société coopérative de fournir des versements supplémentaires, il convient de mentionner un renvoi aux statuts pour les détails.
-----	-----	---

11. Organe de révision ou renonciation à un contrôle restreint

Organe de révision:

Numéro IDE: CHE-

Selon la déclaration du

il a été renoncé à un contrôle restreint.

12. Apports en nature et/ou reprises de biens

13. Communications aux membres de la société coopérative

14. Organes de publication

FOSC

Autres:

15. Personnes inscrites

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr.	Prof.
---	---	-----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr.	Prof.
---	---	-----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr.	Prof.
---	---	-----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

¹ Le nom de famille à inscrire est celui qui figure sur la pièce d'identité officielle de la personne.

² Il s'agit d'inscrire au moins un prénom figurant sur la pièce d'identité officielle de la personne. Si la personne porte plusieurs prénoms, seul(s) celui ou ceux devant être publié(s) doit ou doivent être fourni(s).

³ L'indication est facultative et ne doit donc être fournie que dans le cas où un éventuel prénom usuel, diminutif ou nom d'artiste doit être publié.

⁴ Les titres universitaires doivent s'accompagner d'une attestation (p. ex. légalisation ou copie du diplôme universitaire).

⁵ Inscrire le lieu d'origine pour les citoyens suisses et la nationalité pour les ressortissants étrangers.

⁶ A indiquer obligatoirement pour les «membres de l'administration»; dans les autres cas, il est possible d'inscrire «sans fonction».

⁷ Des signatures individuelles ou collectives ainsi que des procurations individuelles ou collectives sont possibles.

16. Pièces justificatives remises

1. Réquisition d'inscription
2. Procès-verbaux de la Fondation
3. Statuts
4.

5.
6.
7.
8.

17. Commande de l'extrait du registre du commerce (facultatif)

Extrait du registre du commerce après la publication dans la FOSC (40.00 fr.)	Nombre:
Extrait du registre du commerce avant la publication dans la FOSC (120.00 fr.)	Nombre:

18. Signature de la personne ou des personnes requérant l'inscription

Signature

Signature

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

19. Signature d'autres personnes habilitées à signer

Signature

Signature

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

--

Nom et prénom en caractères d'imprimerie

20. Légalisation officielle des signatures apposées aux chiffres 18 et 19

Les personnes autorisées à signer ci-dessus doivent signer personnellement auprès de l'Office du registre du commerce, en présentant un passeport, une carte d'identité ou un titre de séjour suisse valables (art. 21, al. 1, lit. a ORC). Si la signature est déposée comme pièce justificative, sur papier, elle doit être légalisée par un officier public (art. 21, al. 1, lit. b, ch. 1 ORC). Les légalisations auxquelles il a été procédé à l'étranger seront munies d'une surlégalisation ou d'une apostille.

Coordonnées

La présente feuille ne constitue pas un justificatif pour l'inscription au registre du commerce. Veuillez la remettre séparément (non imprimée/remplie en recto verso) afin que les indications ne soient pas soumises à la publicité du registre du commerce.

Adresse postale de livraison

Adresse électronique de livraison

Adresse de facturation des émoluments

**Coordonnées de la personne à contacter
(questions, etc.)**